

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 028-25 C

Objet : RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle pour les 60 ans de la station des Aillons-Margéraz organisés par l'association Aillons-Margéraz Evènements

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- **conseillers excusés représentés par un suppléant : 2**
Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincx - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaïs - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 028-25 C

objet **RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle pour les 60 ans de la station des Aillons-Margériaz organisés par l'association Aillons-Margériaz Evènements**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que Grand Chambéry entend apporter un soutien financier à des événements d'envergure se tenant sur le territoire de l'agglomération et qui contribuent au rayonnement de l'agglomération et au développement de la marque Chambéry Montagnes.

Grand Chambéry, au titre du développement touristique, est régulièrement sollicitée pour soutenir l'organisation d'événements sportifs, culturels et patrimoniaux.

Cet hiver 2024/2025 marque l'année anniversaire des 60 ans de la station des Aillons-Margériaz, pour laquelle Grand Chambéry a été sollicitée en tant que membre d'honneur mais aussi pour un soutien financier à l'évènementiel.

Cet anniversaire organisé autour de trois dates (deux hivernales et une estivale) ancre la station dans des valeurs partagées par Grand Chambéry et sa marque Chambéry Montagnes et fait sens au regard de l'ambition portée par le Schéma de développement touristique 2024/2030.

Les festivités des 1^{er} et 27 février et de l'été 2025 s'adressent aussi bien aux habitants de l'agglomération qu'aux touristes pour leur permettre de découvrir ou redécouvrir la qualité du domaine skiable ainsi que le patrimoine et le savoir-faire des Bauges au moyen d'un marché de producteurs.

En outre, une attention particulière est demandée à l'association organisatrice visant à :

- s'inscrire dans une démarche de respect environnemental de la destination (gestion des déchets, sensibilisation...),
- favoriser la complémentarité entre la vallée et la montagne, favoriser l'inclusion, la transmission, la sensibilisation des jeunes publics et le recours aux circuits courts,
- favoriser la participation des habitants.

Compte tenu de la qualité des festivités proposées et de leur cohérence avec le Schéma de développement touristique en mettant en valeur la dimension sportive, culturelle, historique et patrimoniale de la destination, portée par Grand Chambéry (défis sur pistes, animation sur le front de neige (matouille, jeux gonflables), sets DJ, concert, feu d'artifice, jeux en bois, stand écomobilité, démonstration de métiers liés au domaine skiable, visites contées, bal, etc.), le montant proposé pour le soutien de cet événement historique est de 5000 €.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 169-24 C du Conseil communautaire du 19 septembre 2024 portant approbation du Schéma de développement touristique 2024/2030 de Grand Chambéry,

Vu la demande de l'association Aillons-Margériaz Evènements du 5 décembre 2024,

Vu l'avis de la commission tourisme du 6 février 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder une subvention exceptionnelle de 5 000 € net à l'association Aillons-Margériaz Evènements pour l'organisation des festivités associées aux 60 ans de la station des Aillons-Margériaz,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **028-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation du versement d'une subvention exceptionnelle pour les 60 ans de la station des Aillons-Margériaz organisés par l'association Aillons-Margériaz Evènements
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	convention

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33107H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33107H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025